

Sujet : TOMASI Pascal demande : demande de concession de la plage naturelle d'Arène Grosse, sur la commune de Saint-Raphaël
Date : Fri, 24 Mar 2023 09:05:20 +0100

M le commissaire enquêteur, M le directeur départemental,
Après en avoir pris connaissance voici mes remarques concernant l'enquête de la plage Arène Grosse.

Je précise que je connais parfaitement les lieux que je fréquente depuis plus de 30 années.

Considérant l'article 5 de la convention qui stipule que « l'accès libre et gratuit par le public est la destination fondamentale des plages
«

Je constate que la plage constitue l'accès à la mer : celui-ci, pour se faire en toute sécurité, sur un espace non parsemé de rochers n'est possible, pour des enfants et des familles que sur une très petite distance qui n'est pas indiquée sur les plans présentés puisque non exploré. Je vous invite à le faire. On ne peut s'en rendre compte qu'en se plongeant dans l'eau pour explorer le rivage : à droite face à la mer l'émissaire constitue un obstacle. À gauche de la plage le chenal installé durant la saison, qui jouxte la limite portuaire n'est pas représenté : il interdit la baignade sur toute sa largeur. De plus il est fréquent qu'en été des petites embarcations et des jets skis s'échouent sur le sable au droit du chenal. Il en résulte que le linéaire présenté n'est pas concrètement exploitable pour l'accès libre à la baignade. Donc de fait, l'espace public REEL est plus restreint que représenté. En privatiser une partie irait à l'encontre de l'intérêt du public.

Sur tout le front de mer allant du port abri jusqu'à la tortue, les plages restantes sont toutes constituées de pierres, roches et terre. Aucune ne présente l'espace de sable de la petite plage Arène Grosse. L'accès à l'eau y est difficile, glissant et dangereux. Le seul accès sécurisé à l'eau est celui de la plage Arène Grosse. En privatiser une partie va à l'encontre de l'intérêt public.

La largeur de la plage permettra difficilement la Libération des 3 m réglementaires, L'estran est très variable il suffit de regarder les photos illustratrices pour s'en rendre compte : la terrasse prévue sera balayée par le premier gros mouvement d'Ouest, tous les marins l'attesteront. Je possède des photos qui le prouvent. Enfin, potentiellement la diminution de l'espace public engendrera des conflits car il ne permettra pas la libération des 3 M réglementaires. Ceci va à l'encontre de l'intérêt du public.

Enfin je vous suggère de prendre en compte les évolutions climatiques qui vont provoquer une augmentation des fréquentations des lieux qui permettent de se rafraîchir. La réduction des espaces possibles va à l'encontre de l'intérêt du public.

Sur les deux concessions proposées : celle du club de plongée est existante, il s'agit d'une régularisation de fait pour un club bien implanté depuis de longues années qui contribue à l'animation du port. Elle se situe sur une surface bétonnée. Je n'y suis pas opposé ainsi qu'à la création d'un cheminement PMR qui devra être très solidement conçu.

Pour toutes ces raisons, en conclusion, réserver un espace sur une si petite plage me paraît être totalement incohérent il est vital de conserver dans l'esprit de la loi un lieu ouvert, public, accessible à tous gratuitement tout le temps. Un bien commun qu'il faut préserver. Je m'oppose donc à cette privatisation qui empêche ce partage.

En complément, il est difficile d'isoler cette plage du contexte général de ce secteur: Le cheminement récemment supprimé qui menait à la plage de la tortue constitue une entrave aux promenades et à l'accès de personnes habituées à démarrer leur promenades du port en terminant à la tortue ou l'inverse. Il s'agit d'une privatisation de fait d'un espace considéré depuis des décennies comme public qui restreint de fait l'accès aux plages.

Profil : particulier

Nom : TOMASI

Prénom : Pascal

Code postal : 83700

Ville : ST RAPHAEL

Télécopie :